

Le recueil des incivilités mis à jour ...

Annonces légales

▶ **Enquête publique "Déclassement du domaine public en vue d'aliénation"**

Vie municipale

Tarifs communaux

Urbanisme

Vivre ensemble

Charte Zéro Phyto

Travaux

Action sociale

Informations acquéreurs et locataires

Cimetière et colombarium communal

Abus de prospectus



Votre mairie / [Annonces légales](#) / [Enquête publique "Déclassement du domaine public en vue d'aliénation"](#)

Enquête publique "Déclassement du domaine public en vue d'aliénation"

Une enquête publique se déroulera préalablement au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Commune, 5 rue du Bois des Gaules, 78720 La Celle-les-Bordes, et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00.

Vous trouverez dans les pages suivantes tous les documents de cette enquête publique.

▶ [Délibération du 27/11/2023](#)

▶ [Arrêté n°24 001 - Enquête publique déclassement chemin communal](#)

▶ [Avis d'enquête publique](#)

**Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un
chemin communal**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 12 février au 26 février 2024

Par arrêté n° 24/001 en date du 15/01/2024, Monsieur le Maire de la Celle-les-Bordes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.

L'enquête publique se déroulera au siège de la commune au 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du **lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00**.

Conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Joseph ABIAD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la Commune de la Celle-les-Bordes le 5 janvier 2024.

Le dossier sera disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.lacellelesbordes.fr>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante

Mairie de la Celle-les-Bordes - 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@lacellelesbordes.fr.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 12 février de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 17 février de 10h00 à 12h00**
- **Lundi 26 février de 14h00 à 17h00**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.141-9 du Code de la Voirie Routière, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de la Celle-les-Bordes dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Commune de la Celle-les-Bordes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de sa date de publication.

ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.
Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

De la part de : **Medialex**
Identifiant annonce : **21767219 / Zone 20**

Rennes,
Le 16/01/2024 15:07

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

Serge QUERARD
COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Commune de LA CELLE-LES-BORDES

ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un chemin communal du 12 février au 26 février 2024

Par arrêté n° 24/001 en date du 15/01/2024, Monsieur le Maire de la Celle-les-Bordes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation. L'enquête publique se déroulera au siège de la commune au 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00. Conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Joseph ABIAD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la Commune de la Celle-les-Bordes le 5 janvier 2024. Le dossier sera disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.lacellelesbordes.fr>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante

Mairie de la Celle-les-Bordes - 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@lacellelesbordes.fr.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 février de 14h00 à 17h00



14

- Samedi 17 février de 10h00 à 12h00
- Lundi 26 février de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.141-9 du Code de la Voirie Routière, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de la Celle-les-Bordes dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Commune de la Celle-les-Bordes. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de sa date de publication.

Le Maire,
Serge QUÉRARD

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce enquête publique 1er avis a été reçue pour une demande de publication dans :

| Date | Support | Département |
|---|---|----------------------|
| Le 24 janvier 2024 (date définie sous réserve) | Toutes les Nouvelles (support papier) | 78 - YVELINES |
| Le 24 janvier 2024 (date définie sous réserve) | Le Parisien (support papier) | 78 - YVELINES |

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex



15

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Julie Lefeuvre
Identifiant annonce : 21772405 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7354508501

Rennes,
Le 22/01/2024

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Commune de LA CELLE-LES-BORDES

ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un chemin communal du 12 février au 26 février 2024

Par arrêté n° 24/001 en date du 15/01/2024, Monsieur le Maire de la Celle-les-Bordes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation. L'enquête publique se déroulera au siège de la commune au 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00. Conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Joseph ABIAD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la Commune de la Celle-les-Bordes le 5 janvier 2024. Le dossier sera disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.lacellelesbordes.fr>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante
Mairie de la Celle-les-Bordes - 5 Rue du Bois des Gaules,
78720 la Celle-les-Bordes.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
mairie@lacellelesbordes.fr.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 février de 14h00 à 17h00
- Samedi 17 février de 10h00 à 12h00

- Lundi 26 février de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.141-9 du Code de la Voirie Routière, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de la Celle-les-Bordes dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Commune de la Celle-les-Bordes. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de sa date de publication.

Le Maire,
Serge QUÉRARD

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

| Date | Support | Département |
|--------------------|--|---------------|
| Le 14 février 2024 | Toutes les Nouvelles (support papier) | 78 - YVELINES |
| Date | Support | Département |
| Le 14 février 2024 | Le Parisien (support papier) | 78 - YVELINES |

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex



17

11:27



Mairie de La Celle-les-Bordes

info

il y a environ 7 minutes

Déclassement du domaine public en vue d'aliénation

Une enquête publique se déroulera préalablement au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Commune, 5 rue du Bois des Gaules, 78720 La Celle-les-Bordes, et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00.

Serge QUERARD - Maire de LCLB

**Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un
chemin communal**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 12 février au 26 février 2024

Par arrêté n° 24/001 en date du 15/01/2024, Monsieur le Maire de la Celle-les-Bordes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.

L'enquête publique se déroulera au siège de la commune au 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du **lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00**.

Conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Joseph ABIAD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la Commune de la Celle-les-Bordes le 5 janvier 2024.

Le dossier sera disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.lacellelesbordes.fr>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante

Mairie de la Celle-les-Bordes - 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@lacellelesbordes.fr

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 12 février de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 17 février de 10h00 à 12h00**
- **Lundi 26 février de 14h00 à 17h00**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.141-9 du Code de la Voirie Routière, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de la Celle-les-Bordes dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Commune de la Celle-les-Bordes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de sa date de publication.

De: contact@illiwap.com
Envoyé: vendredi 26 janvier 2024 11:20
À: Mairie de La Celle-les-Bordes
Objet: Votre message a bien été envoyé



Votre message a bien été envoyé

Message envoyé par mairie@lacellelesbordes.fr :

Titre :

Déclassement du domaine public en vue d'aliénation

Contenu :

Une enquête publique se déroulera préalablement au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.


L'enquête publique se déroulera au siège de la Commune, 5 rue du Bois des Gaules, 78720 La Celle-les-Bordes, et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00.

Serge QUERARD - Maire de LCLB

A propos de nous

illiwap, c'est l'application de gestion de l'information et des alertes aux citoyens conçue avec les mairies, pour les mairies ! Vigilances, alertes, informations citoyennes, actualités de la commune, informez vos citoyens en moins de 2 minutes sur leur Smartphone grâce à illiwap !

 contact@illiwap.com

 +33 (4) 28 07 02 00

 40, rue des Aciéries

 42000 SAINT-ETIENNE FRANCE

Suivez nous



COMMUNE DE LA CELLE-LES-BORDES

Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un
chemin communal

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 12 février au 26 février 2024

Par arrêté n° 24/001 en date du 15/01/2024, Monsieur le Maire de la Celle-les-Bordes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune du chemin communal qui sépare les parcelles ZB0109 et ZB0110, dans le but de son aliénation.

L'enquête publique se déroulera au siège de la commune au 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes et aura une durée de 15 jours consécutifs, soit du **lundi 12 février 2024 à 14h00 au lundi 26 février 2024 à 17h00**.

Conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Joseph ABIAD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de la Commune de la Celle-les-Bordes le 5 janvier 2024.

Le dossier sera disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.lacellelesbordes.fr>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante

Mairie de la Celle-les-Bordes - 5 Rue du Bois des Gaules, 78720 la Celle-les-Bordes.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@lacellelesbordes.fr.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 12 février de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 17 février de 10h00 à 12h00**
- **Lundi 26 février de 14h00 à 17h00**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.141-9 du Code de la Voirie Routière, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la commune de la Celle-les-Bordes dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Commune de la Celle-les-Bordes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de sa date de publication.

